

**LIBERTÉ de CIRCULATION !**

**Réfugié-e-s, migrant-e-s, vous êtes les bienvenu-e-s !**

---

**Le projet de loi Macron sur  
l'immigration : quels dangers ?**

**Mieux accueillir...  
ou enfermer, trier, expulser plus vite ?**

**Réunion publique  
mercredi 28 février**

**19h, Bourse du Travail**

Place Guichard, métro B, Tram T1

avec

**un-e représentant-e du GISTI,**

Groupe d'Information et de Soutien des Immigré-e-s

et

**Maître Marie-Noëlle Fréry**

avocate, spécialiste du droit des étrangers

Le **GISTI** milite pour l'égal accès aux droits et à la citoyenneté sans considération de nationalité et pour la liberté de circulation. Il est né en 1972 de la rencontre entre des travailleurs sociaux, des militants associatifs en contact régulier avec des populations étrangères et des juristes. Cette approche concrète et juridique fait l'originalité du groupe.

---

**Collectif de soutien aux réfugiés et migrants Lyon-69** : ATTAC-Rhône, CGT Vinatier, CGT-Éduc'Action Rhône, Union Départementale CGT, Union Départementale CNT, Collectif Agir Migrants, Collectif 69 Palestine, Coordination Urgence Migrants, Émancipation-69, FSU 69, LDH Rhône, Migrations Minorités Sexuelles et de Genre, MRAP LYON 1-4, MRAP LYON 3-7-8, RESF-69, Union Syndicale Solidaires 69, Solidaires EtudiantEs, UJFP Lyon, Alternative Libertaire, Coordination des Groupes Anarchistes-Lyon, EELV 69, ENSEMBLE!, L'insurgé, Lutte Ouvrière, MJCF Rhône, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti de Gauche 69, PCF, UPC...

## De quoi s'agit-il ? Quelques exemples :

⇒ En avant-première du projet de loi Macron sur "l'asile", en décembre 2017, le ministre Collomb a diffusé une circulaire :

- **remise en cause de l'hébergement d'urgence inconditionnel** : l'État met dorénavant des conditions à la mise à l'abri, laissant mourir dehors celles et ceux qui n'ont pas les « bons » papiers
- **fin de l'inviolabilité du domicile** : des agents de la préfecture pourront contrôler les personnes dans les structures d'hébergement pour traquer celles qu'ils veulent expulser ; les intervenants sociaux sont chargés de faire le tri entre les « bons » et les « mauvais » exilés.



⇒ Le projet de loi Macron montre la volonté d'expulser plus plutôt que d'accueillir :

### - **enfermement et expulsion des personnes dubliné-e-s\***

\*L'accord de Dublin oblige les réfugié-e-s à faire leur demande d'asile dans le 1<sup>er</sup> pays de l'Union Européenne où ils sont enregistrés. Il s'agit de les arrêter et de les renvoyer de force, au mépris de leur langue et de leurs liens familiaux.

### - **restriction des droits**

Sous prétexte d'accélérer les procédures, le délai de recours contre un rejet du statut de réfugié-e est par exemple réduit à 15 jours. C'est d'autant plus scandaleux que les retards sont dus aux préfectures, qui font attendre les demandeur-se-s d'asile : dans le Rhône, plus de 2 mois avant d'être reçu, sans toit ni nourriture !

Les guerres, les violations des droits humains, l'aggravation des inégalités,... jettent de plus en plus de personnes sur les routes de l'exil. Aucune police ne pourra empêcher des jeunes de chercher à se construire un avenir, ou des familles de vouloir protéger leurs enfants.

**Quels sont les enjeux ? Les perspectives de mobilisation ?**

**Pour vous informer, en discuter,  
venez nombreux-ses...**